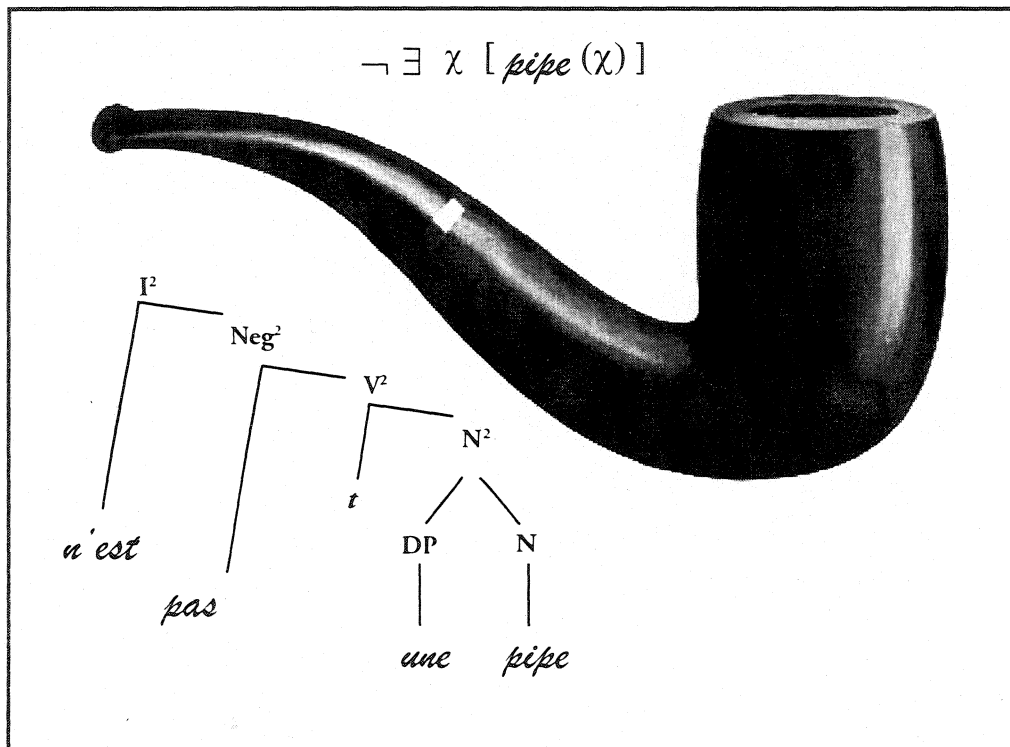


DIALANGUE

BULLETIN DE LINGUISTIQUE
volumes 8 et 9, avril 1998

Unité d'enseignement
en linguistique et en langues modernes
Université du Québec à Chicoutimi

QUESTIONS DE SENS SYNTAXE, SÉMANTIQUE, LEXICOGRAPHIE



Mais, au fait, qu'est-ce qu'une pipe?

- ARTICLES • COMPTE RENDU • ACTUALITÉS LINGUISTIQUES
- PROJETS DE MÉMOIRES DE DEUXIÈME CYCLE

EXPLOITATION DU REGISTRE EN FRANÇAIS ET EN QUÉBÉCOIS

Stéphanie Bissonnette
Université du Québec à Chicoutimi

1. INTRODUCTION

Dans une étude sur le registre, il importe, au départ, de bien définir ce à quoi correspond cette notion. En effet, la notion même de registre recouvre des réalités assez différentes selon les chercheurs. Au moins trois conceptions peuvent être dégagées : la première veut que le registre corresponde à la *hauteur de la voix*, cette hauteur pouvant nous être donnée par la moyenne des fréquences utilisées (Cruttenden, 1986 ; Fontaney, 1987) ; la deuxième associe le registre à la mesure d'une *étendue de fréquences* utilisées (Gendron, 1966 ; Holder, 1968 ; Lucci, 1979), alors que pour la troisième, le registre représente la *plage de fréquences* qui est utilisée, c'est-à-dire une *étendue* située à une certaine *hauteur* sur l'échelle de fréquences (Touati, 1993). Pour notre part, nous retiendrons plus spécifiquement la troisième conception puisqu'elle intègre les deux autres en considérant à la fois l'étendue et la hauteur. Comme notre étude ne se limite pas uniquement à définir le registre, nous tenterons de voir s'il existe un lien entre l'exploitation de ce dernier et l'origine géographique des locuteurs.

Des études faites par Gendron (1966) et Holder (1968), études portant entre autres sur l'intonation du français canadien, apportent des éléments de comparaison entre le registre de locuteurs canadiens et de locuteurs français. Même si son travail ne porte pas spécifiquement sur le registre, Gendron conclut le chapitre sur l'intonation en disant que « le registre de la voix est sensiblement plus étendu chez le sujet parisien que chez les sujets canadiens (210 cps contre 100 cps environ) » (Gendron 1966 : 154). Holder est cependant moins catégorique, puisque selon lui, la comparaison de l'étendue des voix des locuteurs des deux groupes ne montre pas de différence assez importante pour dire que les sujets français possèdent un registre nettement plus grand que celui des sujets canadiens. Les résultats de son étude montrent que l'étendue de la voix est de 93,5 Hz pour les sujets français et de 86 Hz pour les sujets canadiens. Il faut toutefois noter que ces deux études reposent sur des données relativement restreintes. En effet, le corpus utilisé par Gendron se compose d'une seule phrase (*J'ai fait un beau*

pâté de sable) lue par trois locuteurs, dont un Français. Pour ce qui est de Holder, son corpus, tiré de conversations spontanées radiophoniques, est un peu plus développé puisqu'il est constitué de vingt énoncés (dix prononcés par des locuteurs français et dix par des locuteurs canadiens). En dépit de ces limitations, les deux études offrent cependant un point de comparaison intéressant pour une investigation plus poussée.

Une étude exploratoire (Bissonnette, 1995) nous a cependant amenée à remettre en cause les affirmations de Gendron et, à un moindre niveau, celles de Holder. Les résultats de cette recherche tendaient à montrer que ce sont, au contraire, les locuteurs québécois qui ont une étendue plus grande avec une moyenne de 154 Hz (ou 20 demi-tons) alors que cette dernière est de 146,5 Hz (ou 17 demi-tons) pour les locuteurs français. La différence entre les deux groupes de locuteurs n'est pas énorme, mais elle est tout de même notable.

2. CORPUS ET MÉTHODOLOGIE

Notre corpus, pour la présente étude, se compose de bulletins d'informations radiodiffusés et télédiffusés. Les locuteurs, au nombre de dix, soit cinq Québécois et cinq Français, sont tous de sexe masculin. Pour chacun d'entre eux, nous avons retenu dix énoncés assez longs. Ceux-ci ont en général une longueur qui varie entre 14 et 75 syllabes (à quelques exceptions près) pour une moyenne de 38 syllabes par énoncé.

Afin de procéder à une analyse instrumentale, les cent énoncés du corpus ont été numérisés à 20 000 Hz en utilisant le logiciel CSL. Les voyelles de chaque énoncé ont par la suite été segmentées; nous avons en moyenne entre 300 et 500 voyelles par locuteur. Des mesures de la fréquence fondamentale des voyelles ont été relevées à toutes les 10 ms en utilisant l'algorithme de CSL, corrigé manuellement au besoin.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS

La première analyse qui a été effectuée concerne la moyenne de fréquences de chacun des locuteurs. La moyenne nous permet d'avoir une certaine idée de la hauteur à laquelle se situe la voix des locuteurs. Cette idée de hauteur de voix fait donc référence à la première conception du registre dont nous avons fait mention plus haut.

Tableau 1
Fréquence moyenne (en Hz) pour chaque locuteur

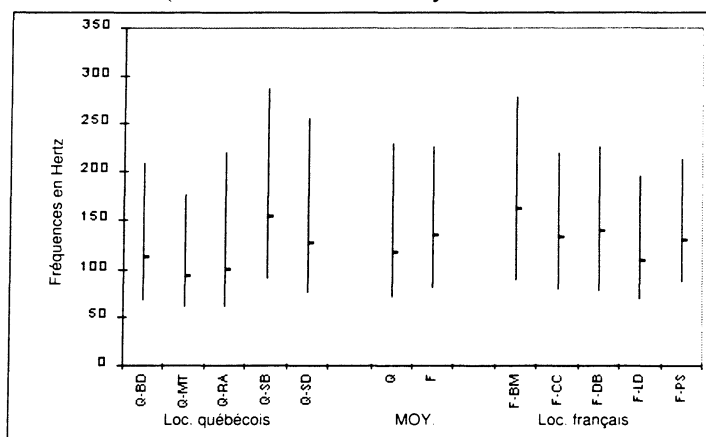
Locuteurs québécois			Locuteurs français		
	Moyenne	Écart type		Moyenne	Écart type
Q-BD	112,98	27,87	F-BM	161,69	33,89
Q-MT	92,53	20,20	F-CC	133,87	27,28
Q-RA	99,87	25,82	F-DB	139,22	26,16
Q-SB	152,54	38,98	F-LD	109,76	23,60
Q-SD	126,81	22,67	F-PS	129,58	22,62
moy.	116,95	27,11	moy.	134,82	26,71

Nous pouvons constater, à partir de ces données, que les locuteurs québécois ont une moyenne du fondamental plus basse (116,95 Hz) que celle des locuteurs français (134,82 Hz). Nous remarquons aussi qu'un seul des sujets québécois a une moyenne de plus de 127 Hz alors que tous les sujets français, sauf un, se situent au-dessus de ce seuil. La voix de nos sujets français apparaît donc nettement plus haute que celle des sujets québécois du corpus.

Par la suite, en accord avec la seconde conception du registre, nous avons mesuré l'étendue globale. Pour ce faire, nous avons relevé les valeurs limites, c'est-à-dire la fréquence maximale ainsi que la fréquence minimale qui ont été retrouvées dans le discours de chaque locuteur. Nous avons constaté que l'étendue varie passablement d'un sujet à l'autre à l'intérieur de chacun des groupes. Globalement, les locuteurs québécois ont une étendue moyenne plus grande de près de 12 Hz. Afin de ramener les données à une échelle comparable, nous les avons converties en demi-tons. L'échelle des demi-tons permet d'établir une comparaison plus juste entre des voix qui possèdent une hauteur différente. L'écart entre l'étendue moyenne des deux groupes ressort alors de façon plus nette. En moyenne, plus de 2 demi-tons (ce qui représente un écart d'environ 12%) séparent les deux groupes de sujets. Les locuteurs québécois ont en effet une étendue moyenne de 20,5 demi-tons tandis que celle-ci est de 18,2 demi-tons pour les locuteurs français. Cette différence nous permet de dire, en accord avec les données en hertz, que nos sujets québécois ont bel et bien une étendue plus grande que celle de nos sujets français. Ces constatations confirment donc les résultats de l'étude exploratoire (Bissonnette, 1995), mais s'écartent de ceux de Holder et, à plus forte raison, de ceux de Gendron.

Les observations que nous venons de faire concernaient le discours en entier ; nous avons cependant tenu à voir si elles seraient du même ordre pour le domaine de l'énoncé. Les résultats vont effectivement dans le même sens. L'étendue moyenne pour un énoncé est de 15,43 demi-tons pour les locuteurs québécois, c'est-à-dire près de 2 demi-tons de plus que celle des locuteurs français qui est de 13,42 demi-tons. Quel que soit le domaine considéré (discours ou énoncé), on observe donc, dans notre corpus, une étendue plus grande chez les locuteurs québécois.

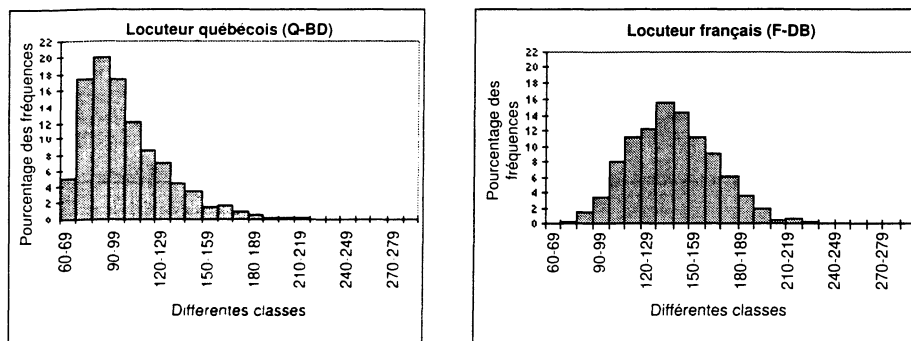
Graphique 1
 Comparaison de la plage de fréquences
 (avec indication de la moyenne)



Pour ce qui est de la troisième conception du registre, conception selon laquelle le registre représente la plage de fréquences qui est utilisée, nous nous rendons compte que la plage des locuteurs québécois est à la fois plus large et plus basse que celle des locuteurs français. Comme nous pouvons le constater dans le graphique suivant, les principales différences se trouvent au niveau de la moyenne et de la limite inférieure qui sont toutes deux plus basses pour les sujets québécois.

Après ces constatations, nous sommes en mesure de dresser un bilan provisoire. Cette étude voulait vérifier s'il existait un lien entre le registre et l'origine géographique des locuteurs. D'après les résultats obtenus jusqu'à maintenant, nous serions tentée de répondre par l'affirmative. En effet, en plus d'observer que les locuteurs français du corpus ont une voix plus haute que les locuteurs québécois, nous avons remarqué une différence au niveau de l'étendue, différence favorisant les sujets québécois. Ces mesures globales et quantitatives nous montrent qu'il existe, à ce niveau, des différences de registre selon l'origine géographique des locuteurs. Mais il y a aussi lieu de considérer comment les locuteurs exploitent les fréquences à l'intérieur des limites ainsi définies. Pour ce faire, nous avons construit, pour chaque locuteur, des histogrammes de la distribution des fréquences en regroupant le pourcentage des fréquences dans des classes de 10 Hz. Les histogrammes qui suivent nous donnent une idée de la façon dont les fréquences sont distribuées.

Graphique 2 et Graphique 3
Exemples types des histogrammes de distribution des fréquences
pour chacun des deux groupes de locuteurs



Les histogrammes ci-haut, c'est-à-dire celui du locuteur québécois Q-BD et celui du locuteur français F-DB, peuvent être considérés comme caractéristiques de la distribution des fréquences à l'intérieur de chacun des deux groupes. Nous pouvons voir que cette distribution diffère selon l'origine des locuteurs. Pour les sujets québécois, la distribution des fréquences présente, dans tous les cas, une courbe asymétrique nettement décalée vers la gauche, alors que pour la majorité des locuteurs français, le modèle de courbe se rapproche davantage de la courbe normale malgré un petit décalage vers la gauche chez certains des locuteurs du corpus. Ces histogrammes de fréquences nous montrent que nos sujets québécois ont davantage tendance à se concentrer du côté des basses fréquences tandis que nos sujets français font une utilisation plus régulière de l'ensemble des valeurs.

Si cette différence dans l'exploitation des diverses fréquences selon les variétés de français se confirme, elle pourrait être responsable de l'impression, exprimée entre autres par Gendron (1966), qui veut que les Québécois aient une voix moins modulée, plus « monotone » que les Français.

4. CONCLUSION

S'il est vrai que les locuteurs québécois de notre corpus possèdent une plus grande étendue au plan strictement mathématique, c'est-à-dire si on considère uniquement la différence entre la valeur la plus haute et la plus basse, en pratique, ils semblent se tenir, une plus grande partie du temps, dans une gamme de fréquences plutôt basse. Des analyses plus poussées dans cette direction nous permettront certainement de mieux représenter la dispersion des valeurs de fréquences pour ainsi faire une meilleure description de l'exploitation de ces diverses fréquences. De cette façon, nous serons en mesure de dire s'il existe réellement un lien entre l'exploitation du registre et l'origine géographique des sujets.

Même si notre corpus ne représente qu'un échantillon limité de chacune des deux variétés de français, nous croyons que les résultats obtenus sont peut-être plus intéressants que si nous avions choisi des locuteurs au hasard et ce, même si nos sujets se trouvent dans une situation de communication artificielle. Ce type de discours particulier qu'est celui de la lecture de bulletins d'information reflète bien, selon nous, l'image qu'un groupe linguistique choisit de se donner à travers ses médias de communication publique.

BIBLIOGRAPHIE

- BISSONNETTE, S. 1995. *Étude du registre en fonction de la variété de français (Québec versus France)*, Mémoire de 1^{er} cycle, Module des Lettres, Université du Québec à Chicoutimi.
- CRUTTENDEN, A. 1986. *Intonation*. Cambridge, Cambridge University Press.
- FONTANEY, L. 1987. «L'intonation et la régulation de l'interaction», J. Cosnier et C. Kerbrat-Orecchioni (dir.), *Décrire la conversation*, Lyon, Les Presses de l'Université de Lyon, p. 225-267.
- GENDRON, J.-D. 1966. *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- HOLDER, M. 1968. «Étude sur l'intonation comparée de la phrase énonciative en français canadien et en français standard», P.R. Léon (dir.), *Recherches sur la structure phonique du français canadien*, Montréal, Didier, p. 175-191.
- LUCCI, V. 1979. «La variabilité intonative dans quelques types de français oral (lecture, conférence, interview)», C. Abry (dir.), *Recherches sur la prosodie du français*. Grenoble, Publications de l'Université des langues et lettres de Grenoble, p. 177-198.
- TOUATI, P. 1993. «Political Aspects of Political Rhetoric», D. House et P. Touati (dir.), *Proceedings of an ESCA Workshop on Prosody 1993*, Lund, p. 168-171.